

Débat d'Orientations Budgétaires

Mesdames et Monsieur les élus,

Vous avez été destinataire du rapport pour le Débat d'Orientations Budgétaires.

Conformément aux textes en vigueur, celui-ci présente :

- ☞ les principales dispositions de la Loi de Finances,
- ☞ l'évolution de la situation financière de notre commune,
- ☞ ainsi qu'un état de notre dette.

La Loi de Finances pour 2019, élaborée par le gouvernement et votée par l'Assemblée Nationale, est la seconde sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Sans surprise, elle découle de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 ; loi qui, rappelons-le, pose les règles de restriction des dépenses publiques.

Sans surprise disais-je, on ne change surtout pas une politique en marche mais qui ne marche que pour les français les plus riches au détriment de tous les autres. Elle a pourtant été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2018, alors que notre pays traversait une crise sociale sans précédent depuis des années.

Les députés La République en marche ont bien tentés d'assurer le service après-vente des mesures prises, dans l'urgence, pour tenter d'apaiser la colère des gilets jaunes comme de ces millions de femmes et d'hommes qui réclament seulement de pouvoir vivre dignement.

Mais cette colère est toujours bien présente et comment pouvait-il en être autrement ?

Comment se satisfaire de l'abandon de toute hausse de taxes prévues sur l'énergie en 2019 ? Comment se satisfaire de l'annulation de la hausse de la CSG pour 30 % de retraités supplémentaire ? de la défiscalisation des heures supplémentaires, ou de la possibilité laissée aux grandes entreprises de verser une éventuelle prime exceptionnelle à leurs employés ?

Où est le gain de pouvoir d'achat pour les retraités ou les demandeurs d'emploi ?

Certes, les ménages non imposables pourront bénéficier d'une prime de 5 000 euros, s'ils abandonnent leur vieux diesel dont ils ne parviennent plus à remplir le réservoir, et s'ils font l'acquisition d'un véhicule électrique.

Soyons sérieux ! 11 milliards d'euros ont ainsi été généreusement débloqués. Mais rappelons tout de même que le CICE a coûté 42 milliards ; un CICE dont l'Institut des politiques publiques considère que les effets sont « modestes sur l'emploi » et « quasi nuls sur l'investissement ».

Rappelons également que la réforme si justement critiquée de l'impôt de solidarité sur la fortune représente un manque à gagner de 4,5 milliards d'euros pour les finances de l'Etat. Un dispositif, dont l'évaluation est reportée à la rentrée de septembre, mais dont on sait, qu'il n'a pas relancé l'investissement productif.

Rarement un président et son gouvernement n'ont fait preuve d'autant de cynisme !

Alors comme la mobilisation ne faiblissait pas, Emmanuel Macron dégage ce qu'il considère comme l'arme absolue : le grand débat national. En somme : dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer !

34 questions ont été posées pour lancer ce débat parmi lesquelles : « *Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ?* »

Comment peut-on poser de telles questions à l'heure où les attentes se portent justement vers plus de services publics et plus de proximité ?

Le cynisme de ce président n'a d'égal que son arrogance.

Alors qu'il impose aux collectivités de réduire encore leurs dépenses de fonctionnement, alors qu'il continue de réduire les dotations d'Etat qui nous sont essentielles, alors même qu'il n'a pas daigné se rendre au Congrès des Maires en novembre dernier, il s'est soudainement souvenu, à l'occasion de ce débat, qu'une des forces de ce pays ce sont ces dizaines de milliers d'élus locaux, ces Maires qui n'ont pas attendu l'ouverture de cahiers de doléances pour connaître les attentes de leurs administrés.

Au-delà de la justice fiscale, préalable non négociable, ce que les Français attendent c'est davantage de services publics.

Dans les territoires, dans les communes, ce sont des places en crèche, des équipements scolaires, culturels et sportifs de bonne qualité, des transports publics performants, véritable alternative à la voiture.

Les collectivités territoriales n'ont plus à démontrer leur savoir faire dans l'ensemble de ces domaines, encore faut-il qu'elles disposent des moyens financiers nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Le rapport qui vous a été transmis l'indique clairement. Malgré la fin de la baisse de la DGF annoncée en 2018, notre commune a encore subi un manque à gagner de près de 15 000 euros sur l'exercice précédent.

Depuis 2011, première des trois années de « gel des dotations » décidé par le gouvernement, le total de nos dotations d'Etat a diminué de 613 119 €.

Et la loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la même logique. Il est important de souligner que l'on parle de stabilité globale, et non individuelle, des concours financiers de l'Etat. En d'autres termes, il y aura des gagnants, mais il y aura aussi des perdants.

L'autre source d'inquiétude réside dans nos relations avec la Métropole Aix Marseille Provence.

Au 1^{er} janvier 2018, de nouvelles compétences ont été transférées des communes vers la Métropole. Ce transfert a été précédé par un important travail d'évaluation des charges liées à l'exercice de ces compétences.

Première remarque sur la méthode : nous avons assisté à ce qui s'apparente à une forme de chantage. Du fait d'un calendrier très contraint, soit nous validions des modes d'évaluation clairement insatisfaisants, soit faute d'accord, nous nous exposions à ce que le Préfet reprenne la main et établisse des règles encore plus défavorables pour les communes.

Pour illustrer mes propos, sachez qu'au cours d'une de ces réunions de la CLECT (la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) j'ai été amenée à voter contre un mode d'évaluation. Le lendemain même, notre directeur général des services recevait un appel de la Métropole lui demandant si mon vote relevait de la simple solidarité ou bien d'une réelle opposition.

A l'issue de ce travail d'évaluation, il a été déterminé que près de 400 000 euros étaient consacrés à ces compétences transférées. Ce montant a donc été déduit de notre attribution de compensation.

Précision importante, l'attribution de compensation qui nous a été notifiée pour la préparation de notre budget 2018 n'avait qu'un caractère prévisionnel. Or, fin 2018, à l'issue du travail de la CLECT, notre AC définitive nous a été notifiée. Elle était, in fine, inférieure de près de 37 000 euros à la prévision initiale.

Par ailleurs, je vous rappelle que fin 2017 la Métropole nous informait de son impossibilité d'assumer la totalité des compétences qui lui étaient transférées au 1^{er} janvier 2018. Des conventions de gestion ont donc été établies entre la Métropole et les communes pour garantir la continuité du service public.

Ces conventions prévoyaient que la Métropole rembourse aux communes le montant des charges consacrées à l'exercice de ces compétences, c'est-à-dire le même montant que celui qui avait été déduit de l'attribution de compensation.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus assurés de percevoir la totalité de ces montants car la Métropole exige désormais que nous justifions la totalité des dépenses. Or, ce qu'il est possible de faire en matière de fonctionnement ne le sera pas en matière d'investissement.

Le manque à gagner sera donc certainement plus important que prévu.

Dans quelques semaines pour l'élaboration et le vote de notre BP, nous aurons donc à résoudre une équation à multiples inconnues : maintenir notre service public et contenir la pression fiscale, tout en composant avec des dotations d'état qui au mieux seront stables et une Métropole qui continuera de siphonner nos ressources.

Voilà mes chers collègues, ce que je tenais à vous préciser en préambule de notre débat. Et vous l'aurez compris, la prudence reste de mise en matière budgétaire.